

C.B.C.E.C. - Chambre Belge des Comptables et Experts-Comptables de la Province de Liège

Diplôme de conseil fiscal(1)

Table de concordance

Nr.	Intitulé de la matière	Heures de contact	Unités de cours	Dispenses
1	Comptabilité générale	120	10	ND
2	La législation relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés	45	3	ND
3	Principes généraux de droit fiscal	15	3	ND
4	Impôt des personnes physiques	60	6	D
5	Impôt des sociétés	60	6	D
6	Taxe sur la valeur ajoutée	45	5	D
7	Principes de droits d'enregistrement et de succession	45	3	D
8	Principes de fiscalité régionale et locale			ND
9	Principes de droit fiscal européen et international			ND
10	Procédure fiscale	30	3	ND
11	Normes juridiques et professionnelles concernant l'expertise comptable, le conseil fiscal et les autres missions légales de l'expert-comptable et du conseil fiscal	15	3	ND
12	Droit des sociétés	60	4	ND
13	Principes de droit commercial et législation relative aux entreprises en difficulté	30	3	ND
14	Principes de droit civil	45	4	ND
15	Principes de droit du travail et de la sécurité sociale	30	3	ND
16	Principes d'économie d'entreprises, d'économie générale et d'économie financière	30	4	ND

(1) le diplôme en tant que tel n'est pas suffisant pour donner l'accès à l'examen d'admission; mais en tant que diplôme supplémentaire à un diplôme donnant accès audit examen il permet d'obtenir les dispenses reprises ci-dessus

Légende des dispenses

D	Dispense
DA	Dispense automatique
ND	Non dispensé